

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **2 juin 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogations mineures suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
16865, avenue Saint-Louis Lots : 2 227 927 et PC-2 227 925 (Gestion Pascal Bissonnette inc.) (district Saint-Joseph)	Dans le cadre du projet d'entreposage s'inscrivant dans les activités de la société Gestion Pascal Bissonnette inc., implantée au 16825, avenue Saint-Louis, permettre les éléments dérogatoires suivants : - autoriser la norme d'entreposage extérieur de « type D », soit pour le stationnement de camions et remorques, alors que la <i>Grille de spécifications</i> de cette zone ne le permet pas; - autoriser que l'entreposage de « type D » se situe dans le stationnement existant en cour avant de cet immeuble, alors que le <i>Règlement d'urbanisme numéro 350</i> l'interdit à cet endroit; le tout conformément au plan-projet d'implantation préparé par la société Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre inc., reçu en date du 7 avril 2025, et conditionnellement à ce qui suit :	<i>Grille de spécifications</i> de la zone 5142-M-07 Article 17.9.4 (Tableau 12)

	a) la conversion d'une surface actuellement pavée, ayant une superficie de 16,7 mètres carrés, en espace vert; b) la plantation de trois arbres conifères à moyen déploiement, mesurés à 1 mètre du sol lors de la plantation, lesquels devront permettre le maintien d'un triangle de visibilité; c) la conservation de l'ensemble des espaces verts existants sur la propriété, incluant la haie de cèdres.	
--	---	--

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogations mineures lors de la séance du 2 juin 2025.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 13 mai 2025.



Crystel Poirier, LL.L., OMA
Greffière